

Bourse d'étude versée par le Département du Nord

Niveau d'étude pour l'année scolaire 2022-2023

- Assistant de service social 1^{re}, 2^e, 3^e année
- Éducateur spécialisé 2^e année et 3^e année
- Éducateurs de jeunes enfants 2^e année et 3^e année
- Infirmiers puériculture année de spécialisation
(4^e année)

Nord

le Département est là →

Tous les demandeurs sont tenus de renseigner l'ensemble des rubriques ci-dessous et de fournir les pièces justificatives (liste ci-jointe) se rapportant à leur situation. Cochez les cases correspondantes.

1 - État Civil

Collez ici
votre photo

Monsieur Madame

NOM DE FAMILLE (en capital) :

.....

NOM D'USAGE (en capital) :

.....

Prénom :

.....

Date et lieu de naissance :

.....

Nationalité :

.....

Adresse de l'étudiant :

.....

Ville :

Code postal :

.....

Téléphone :

Téléphone Portable :

.....

Courriel :

.....

Adresse des parents (si différente de l'adresse ci-dessus) :

.....

.....

Ville :

Code postal :

.....

Téléphone :

Téléphone Portable :

.....

2 - Renseignement concernant votre situation professionnelle

étudiant

demandeur d'emploi - type d'allocation :

.....

salarié (privé ou public) - employeur :

.....

3 - Renseignement concernant l'attribution d'une autre bourse

Je déclare sur l'honneur ne bénéficier d'aucune autre bourse attribuée par l'État ou une autre collectivité territoriale.

Je perçois une bourse d'étude.

Préciser l'organisme qui la verse :

.....

Préciser son montant annuel :

.....

Préciser son mode de versement (mensuel, trimestriel, annuel) :

.....

Fait à

le

..... / /

Signature de l'étudiant

signature du/des parents
si l'étudiant est mineur

Signature du tuteur le cas échéant

4 - Formation

Adresse du centre de formation auprès duquel vous êtes inscrit :

.....
.....

Stage effectué en 1^{re} année le cas échéant :

.....
.....

Stage effectué ou en cours en 2^e/3^e année :

.....
.....

Quel est votre projet professionnel une fois le Diplôme d'État obtenu ?

.....
.....
.....
.....

J'ai bien pris connaissance des conditions dans lesquelles la bourse départementale est octroyée.

Je m'engage, si le Département du Nord décide de m'accorder une bourse, à accepter le poste qui pourra m'être proposé dès l'obtention de mon diplôme d'État et à rester au service du Département du Nord dans les conditions reprises dans la fiche jointe.

Fait à le / /

Signature de l'étudiant

signature du/des parents
si l'étudiant est mineur

Signature du tuteur le cas échéant

Dossier complet à scanner **au plus tard pour le vendredi 24 juin 2022** à l'adresse courriel suivante :

DossierboursierMS@lenord.fr

Mettre en objet : **NOM PRÉNOM – le diplôme préparé**

Pour toutes questions vous pouvez contacter : **Madame Mylène LAURENT au 03 59 73 84 77**

Liste des pièces justificatives à fournir par scan

- Le dossier de demande de bourse dûment complété et signé
- Le document « modalités de la bourse » signé
- L'attestation de passage en classe supérieure ou le dernier semestre obtenu
- Un relevé d'identité bancaire, postal au nom de l'étudiant
- Un Curriculum vitae
- Une lettre de motivation
- Les diplômes obtenus (BAC et après)
- Les appréciations des stages effectués durant le cursus

Documents relatifs à l'état civil :

- Une photocopie de la carte nationale d'identité (recto/verso), ou du passeport (double page avec photo) ou du titre de séjour en cours de validité (recto/verso) ou, la photocopie de l'attestation de l'office français de protection des réfugiés et apatrides
- Une photocopie du livret de famille **de l'étudiant**, le cas échéant (si marié/pacsé/divorcé/veuf ou en charge de famille...)

Documents relatifs à votre situation professionnelle

- Une photocopie de l'avis fiscal d'imposition au nom des parents ou du tuteur légal de l'étudiant ou de l'étudiant (avis d'imposition 2021 sur les revenus de l'année 2020), ainsi qu'une déclaration concernant les revenus perçus à l'étranger, le cas échéant
- Un certificat de scolarité pour l'année scolaire 2021-2022
- Une attestation de vos droits délivrée par le pôle emploi, le cas échéant
- Une photocopie de votre contrat de travail, le cas échéant
- Une photocopie de votre dernier arrêté (pour les fonctionnaires), le cas échéant

Documents relatifs au versement d'une autre bourse :

- Une photocopie du document justifiant l'attribution d'une bourse (CROUS, Bourse au mérite, bourse de la Région, ERASMUS, SOCRATES, ...)

Documents relatifs aux situations particulières :

- Si l'étudiant est :
 - atteint d'une incapacité ou souffre d'un handicap physique, l'attestation de la MDPH ;
 - atteint d'une incapacité ou souffre d'un handicap physique nécessitant l'aide permanente d'une tierce personne, l'attestation de la CDA ou de la MDPH ;
 - pupille de la nation ou bénéficiaire d'une protection particulière, attestation de l'organisme compétent ;
 - dans une situation particulière (étudiant pris en charge par l'aide sociale à l'enfance..) tout document la justifiant.

**Le Département du Nord peut demander toutes pièces justificatives complémentaires afin d'étudier votre dossier de demande de bourse.
Tout dossier incomplet ne sera pas étudié.**

Modalités de la bourse

Le Département du Nord peut accorder une bourse aux élèves poursuivant un cursus d'Assistant de Service Social ou d'Éducateur Spécialisé dans les centres de formation (IRTS, ISL, IUT B, EESTS, CRFPE Lille, Institut Germez-Rieux, IF santé Catho Lille, IFMS Valenciennes) répartis sur le territoire départemental, pour les 3 années d'études pour les assistants sociaux, les deux dernières années d'études pour les éducateurs spécialisés, les deux dernières années d'études pour les éducateurs de jeunes enfants, pour l'année de spécialisation pour les infirmiers puériculture. En contrepartie, les étudiants percevant cette bourse s'engagent à intégrer, une fois diplômés, les services départementaux pour une durée de 3 ans.

Montant de la bourse départementale :

4 207,60 euros par année scolaire. Ce montant sera versé en cinq fois selon le calendrier suivant : en octobre, décembre, février, avril et juin. Soit 5 versements de 841, 52 €.

Conditions d'attributions de la bourse :

- Être inscrit en 1^{re}, 2^e ou 3^e année de formation d'Assistant de Service Social, en 2^e ou 3^e année d'Éducateur Spécialisé, en 2^e ou 3^e année d'éducateurs de jeunes enfants, en année de spécialisation pour les infirmiers puériculture, en dernière année de médecine dans les centres de formation suivants IRTS (antennes de Loos ou de Valenciennes ou du Grand Littoral), ISL de Lille, IUT B de Tourcoing, EESTS (antennes de Lille ou de Maubeuge), CRFPE de Lille, Institut Germez-Rieux de Lille, IF santé université catholique de Lille, IFMS de Valenciennes pour **l'année scolaire 2022-2023**.
- Scanner le dossier complété et les pièces demandées **au plus tard le vendredi 24 juin 2022**.

La sélection :

Une épreuve écrite et un entretien (vous recevrez une convocation) après étude du dossier d'inscription.

Obligations de l'étudiant bénéficiaire

Chaque année, le Département du Nord informera les diplômés des postes ouverts. Il leur appartiendra de faire un choix. S'ils sont plusieurs sur un même poste, un entretien départagera les candidats. Les candidats non retenus seront affectés sur un autre poste disponible et pas forcément sur le territoire demandé.

L'étudiant s'engage :

- **à travailler**, dès l'obtention du Diplôme d'État exclusivement pour le Département du Nord pendant une durée de 3 ans à compter du jour de la prise de fonction fixée par arrêté du Président du Département du Nord.
- **à accepter** le poste que lui proposera le Département du Nord, quelle que soit la localisation géographique sur le territoire du département (Avesnois, Cambrésis, Douaisis, Flandres Maritimes ou Intérieures, Valenciennois, Métropole Lilloise, Métropole Roubaix-Tourcoing).
- **à rembourser** au Département du Nord, la totalité des sommes perçues si il interrompt ses études, ou si il est renvoyé de l'école pour faute grave ou échec.

Fait à le / /

Signature de l'étudiant

signature du/des parents
si l'étudiant est mineur

Signature du tuteur le cas échéant